

Comité syndical du 7 novembre 2023

RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Par application du décret n°2016-841, Sénéo a l'obligation d'établir un Rapport d'Orientation Budgétaire, dit ROB. Celui-ci doit présenter les orientations pour l'année à venir, en termes de dépenses et de recettes, tout en donnant une vision prospective pluriannuelle, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Ce rapport doit également présenter la structuration de l'effectif, ses évolutions et la gestion prévisionnelle des ressources humaines.



SYNTHESE

Les orientations budgétaires pour 2024 sont globalement stables par rapport à 2023 : Sénéo continue la mise en œuvre de son programme d'investissement, financé par le « nouveau » modèle économique mis en place depuis 2022, et le déploiement de ses politiques publiques en matière de communication, de contrôle de la DSP, de politique environnementale et sociale.

Malgré ce maintien du cap et un budget stable, les turbulences macroéconomiques (inflation, hausse des taux) ont un impact certain sur le modèle économique du service :

- Les charges du délégataire sont en hausse, ce qui se traduira par une nouvelle hausse de la part délégataire du prix de l'eau en 2024 du fait de la formule d'actualisation prévue par le contrat de DSP,
- Parmi ces charges, le coût des achats d'eau en gros, premier poste de dépenses du service, est en très forte augmentation. Sénéo pourra être amenée à prendre en charge en 2024 une partie de l'impact de cette hausse,
- Les prévisions économiques à l'horizon 2027 pour le Syndicat sont plus resserrées, avec un recours à l'emprunt qui sera peut-être nécessaire à compter de 2025. L'endettement global restera très soutenable. Par ailleurs, la fin du contrat de DSP en 2027 générera de nouvelles marges de manœuvre économiques.



Table des matières

Synthèse	2
Les orientations budgétaires pour 2024	4
Les orientations budgétaires en matière de dépenses	4
La politique de gestion patrimoniale	4
Les travaux à la demande de tiers	5
Le contrôle et le pilotage de la DSP	7
Une dépense exceptionnelle : la contribution aux achats d'eau en gros	7
La transition écologique et l'éco-citoyenneté	8
La coopération et la solidarité internationales	9
La communication	9
Les moyens généraux	10
Les ressources financières prévisionnelles du Syndicat	11
Les recettes tarifaires – la part collectivité sur le prix de l'eau	11
Les autres recettes issues de la DSP	12
Le financement des investissements	13
Focus sur les ressources humaines du Syndicat	15
Focus sur la dette	15
Perspectives pluriannuelles 2024-2027	16
En interne : un « nouveau » modèle économique désormais stabilisé	16
En externe : des conditions macroéconomiques (inflation, taux d'intérêt) dégradées	16
Une dégradation très mesurée de la prospective financière	16

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

Les orientations budgétaires en matière de dépenses

La politique de gestion patrimoniale

2024 sera une année de continuité en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique patrimoniale du syndicat. En effet, certains projets majeurs initiés en 2023 se poursuivront en 2024, alors que de nouvelles opérations démarreront au cours de l'année. Des études préalables au démarrage des principaux travaux des années 2025 et 2026 seront lancées en 2024.

Les principales opérations proposées au titre de la gestion patrimoniale sont les suivantes :

- La réhabilitation d'éléments stratégiques, située sur l'usine du Mont Valérien. Des travaux de Génie Civil permettront de remettre plusieurs éléments en état. Une partie de ces opérations a été étudiée en 2023. Une enveloppe de 1,2 M€ est prévue en 2024 dans le cadre de cette opération,
- Le démarrage des travaux du projet de sécurisation de nos sites, avec notamment un volet de renforcement des clôtures et des points d'accès à l'eau potable, pour 1,8M€.
- La démolition du « jardin japonais » (anciens préfiltres) sur l'usine du Mont Valérien (785 k€) afin de permettre la réhabilitation ultérieure du réservoir de 12 000 m³,
- La poursuite des études et des travaux de confortement des sols sur l'usine du Mont Valérien, pour un budget global de 750 k€ à engager en 2024.
- 2024 marque également le début du chantier de renouvellement des conduites de la route des Fusillés de la Résistance à Suresnes / Nanterre / Puteaux. Ce projet qui doit durer plus de deux ans fera l'objet d'un financement étalé sur plusieurs années, dont 5,28 M€ pour 2024.
- Les premiers chantiers concernant la réhabilitation des canalisations d'exhaure alimentant l'usine démarreront également en 2024 pour un budget de 1,02 M€,
- Dans la continuité des années précédentes, la finalisation du renouvellement des canalisations de transport au rond-point des Bergères représentera un budget de 500 k€.

Les principales études en préparation des travaux des années ultérieures sont les suivantes :

- Etudes pour la construction d'une nouvelle étape de mélange des eaux issues des deux tranches de l'usine du Mont Valérien - budget d'investigations et d'études de 265 k€,
- Démarrage des études pour la réhabilitation du réservoir de 12 000 m³ - budget d'investigations et d'études de 265 k€,
- Poursuite des études stratégiques et pluriannuelles pour un montant de 310 k€,
- Poursuite des études pour la création d'une nouvelle galerie sous la route des Fusillés de la Résistance à Nanterre / Suresnes pour un montant de 210 k€.

Ces projets constituent les grandes masses du programme de travaux de Sénéo pour 2024. Il faut y ajouter l'ensemble des opérations de plus petite taille que le Syndicat devra réaliser dans l'intérêt de son patrimoine.

Le budget global, au titre de la gestion patrimoniale, est le suivant :



Politique de gestion patrimoniale	Engagements prévus en 2024 (€)
Installation de production et de stockage	4 550 000
Conduites de transport d'eau brute et d'eau potable	6 800 000
Travaux sur les bâtiments administratifs	200 000
Etudes générales et patrimoniales	1 050 000
Total	12 600 000

Budgétairement en 2024, les opérations liées à la gestion patrimoniale de Sénéo représentent 12,6 M€.

L'amortissement du patrimoine

La dotation aux amortissements pour l'année 2024 est estimée à 1,7 M€, en forte hausse du fait des investissements importants réalisés ces dernières années.

Cette dotation sera en partie compensée par la reprise des subventions d'investissements perçues les années passées, pour un montant estimé d'environ 370 k€. L'amortissement net du patrimoine représentera donc une charge nette proche de 1,33 M€.

Les travaux à la demande de tiers

Les dépenses prévues

En 2023, des opérations majeurs, réalisées à la demande de tiers, se poursuivront :

- La réalisation des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable pour permettre l'extension du Tram T1 à Asnières-sur-Seine et Colombes - budget global de 16,5 M€, dont 3,38 M€ à engager en 2024. Le tiers demandeur est le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.
- La réalisation d'études pour le dévoiement des réseaux d'eau potable pour permettre l'extension du Tram T1 à Nanterre et Rueil-Malmaison. Cette opération s'échelonne dans les années à venir et le budget global reste à définir. Pour 2024, le budget d'investitions et d'études est de 100 k€. Le tiers demandeur est le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.
- Le dévoiement d'une partie des réseaux de la route du bassin n°6 du port de Gennevilliers (HAROPA), dans le cadre du projet d'implantation d'une unité de méthanisation par le SYCTOM, pour un budget travaux et études de 790 k€. Le tiers demandeur est le SYCTOM, qui finance une partie des travaux,
- Les travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et la modification de la galerie technique Arago pour permettre le projet de requalification de la RD 914 (boulevard de La Défense) au niveau du rond-point Arago, pour un budget estimé à 255 k€.
- Les études et le suivi des dévoiements liés à la construction des ouvrages de la ligne 15 Ouest par la Société du Grand Paris - budget d'étude pour 2024 estimé à 170 k€. Le tiers demandeur est la Société du Grand Paris.

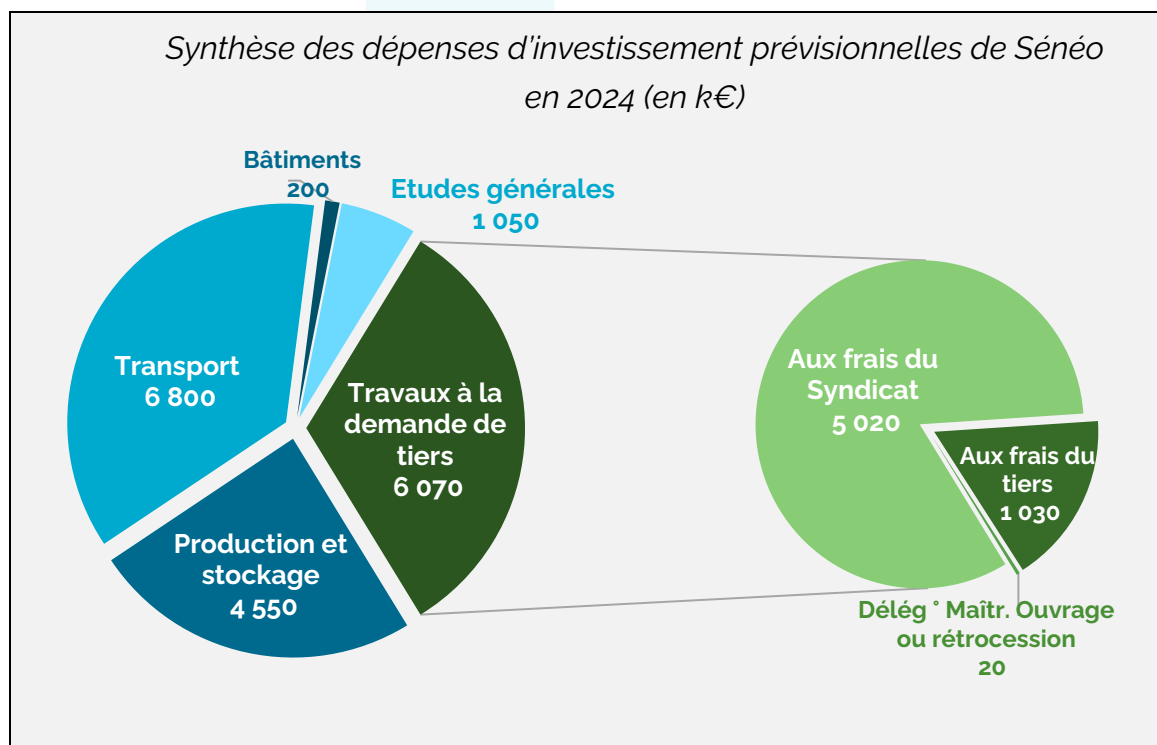
Budgétairement en 2024, les opérations pour le compte de tiers représentent 6,07 M€.

Travaux à la demande de tiers	Engagements prévus en 2024 (€)
Opérations réalisées par le Syndicat pour le compte d'un tiers aux frais du Syndicat	5 020 000
Opérations réalisées par le Syndicat pour le compte d'un tiers aux frais du tiers	1 030 000
Opérations réalisées par un tiers pour le compte du Syndicat (délégation de maîtrise d'ouvrage ou rétrocession)	20 000
Total	6 070 000

Les recettes attendues de la prise en charge de certaines opérations par les tiers

Bien que ce ne soit pas le cas de la principale opération réalisée à la demande d'un tiers (les déviements liés au tram T1), certains travaux sont financièrement pris en charge par le demandeur, via un mécanisme de refacturation par le Syndicat.

Dans ce cadre, une recette estimée à 1,1 M€ est attendue.



Le contrôle et le pilotage de la DSP

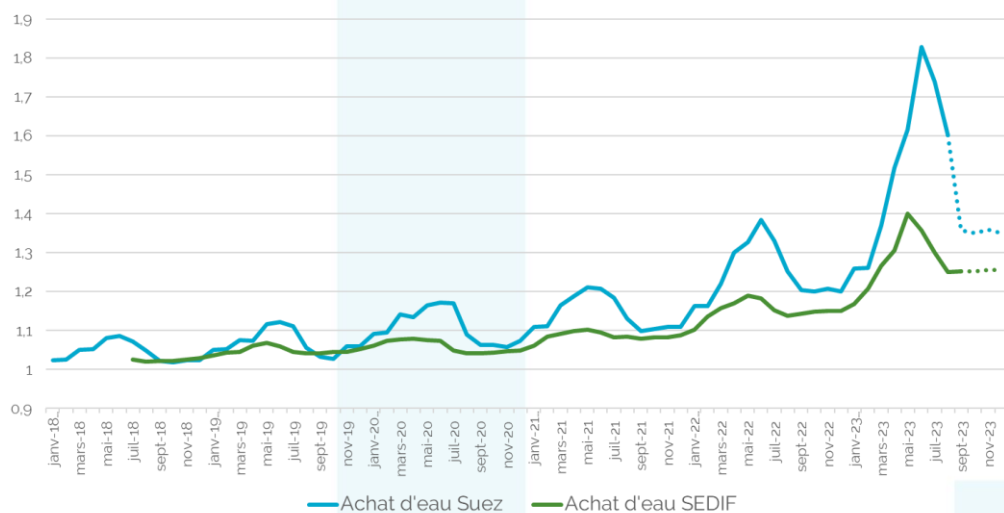
Le travail de contrôle et de pilotage régulier de la délégation, tant sur les aspects contractuels que sur les aspects techniques, se poursuivront en 2024. La création d'un poste de chef de projet DSP/mode de gestion doit permettre de réinternaliser certaines tâches. Néanmoins, ce poste n'est pas encore pourvu à ce jour. De plus, 2024 sera marquée par un double contexte particulier qui renforcera le besoin d'expertise externe : la 3^e négociation triennale et les études sur le choix du mode de gestion. Au total, **une enveloppe stable de 350 k€ est prévue.**

Une dépense exceptionnelle : la contribution aux achats d'eau en gros

Depuis l'avenant 7 à la DSP, issu des négociations triennales de 2021, le coût lié aux achats d'eau est pris en charge directement par le délégataire dans les comptes de la DSP. Cette prise en charge s'est traduite par la mise en place d'un fonds dédié aux achats d'eau en gros (le « fonds AEG »). Ce fonds est alimenté chaque année par une dotation. Cette dotation est calculée chaque année sur la base du prix des AEG de l'année précédente.

En 2022 et 2023, les dépenses réelles liées aux achats d'eau ont été bien supérieures au montant de la dotation du fait de l'inflation. En effet, le prix des achats d'eau est révisé mensuellement sur la base d'indices de prix, notamment l'indice du prix de l'électricité qui a très fortement augmenté.

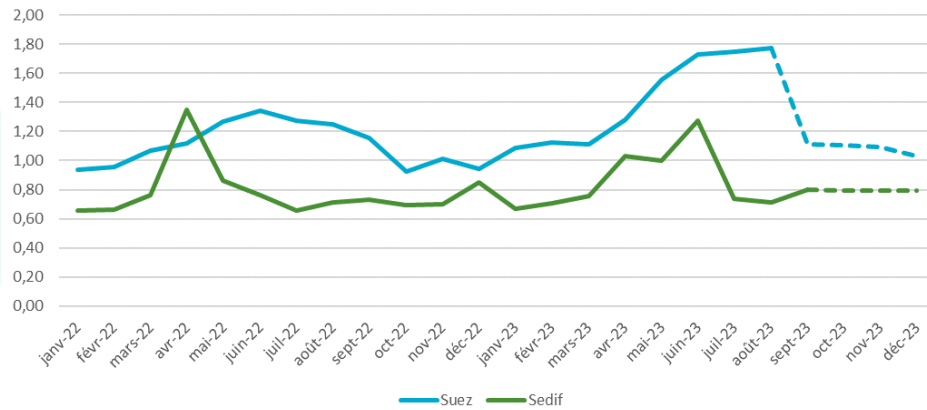
Evolution des indices de prix des achats d'eau depuis 2018



Par application de ces indices de prix, le prix des achats d'eau par mètre cube a ainsi fortement augmenté.

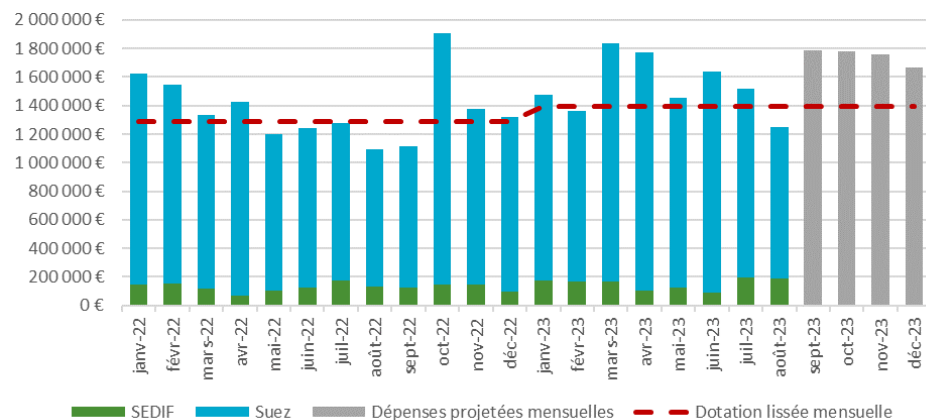


Prix des achats d'eau en gros en €/m³



Cette hausse de prix de traduit par une hausse des dépenses, qui sont ainsi bien supérieures à la dotation.

Dépenses d'achat d'eau en gros par rapport à la dotation en 2022-2023



Le fonds AEG est donc nettement en déséquilibre : le déficit était d'1 M€ au 31 décembre 2022. Une provision pour charges d'1 M€ a donc été réalisée en 2023.

Le contrat de DSP prévoit qu'en cas de déficit trop important, Suez peut demander à Sénéo d'abonder le fonds. Il convient d'anticiper cette éventuelle demande et donc d'intégrer aux orientations budgétaires **une dépense exceptionnelle de 3,5 M€ en 2024**, qui ne sera qu'en partie couverte par la provision.

Il convient aussi de noter qu'en cas d'inversion de la courbe des prix les prochaines années, le fonds AEG pourrait se retrouver en excédent, auquel cas Sénéo serait contractuellement fondé à demander un reversement auprès de Suez.

La transition écologique et l'éco-citoyenneté

Face aux enjeux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires, Sénéo doit répondre aux défis de la gestion

de l'eau en garantissant une eau de qualité via la protection des milieux et en économisant la ressource en eau.

Le **parc éco pédagogique « Le Jardin de Valérien »** accueille prioritairement les scolaires (cycle 2 et 3) et les centres de loisirs gratuitement toute l'année. Sénéo propose un programme pédagogique animé par des professionnels de l'éducation à l'environnement pour sensibiliser les éco citoyens de demain en leur permettant de vivre une expérience sensible de la nature.

La programmation « **Les 4 saisons de Valérien** » offre aux familles la découverte du parc au rythme des saisons lors de demi-journées d'animations le week-end. D'autres animations spécifiques pourront être proposées lors de temps forts identifiés permettant d'accueillir un large public (ex : journée de l'environnement, journée de l'eau, etc.).

Sénéo porte une attention particulière aux citoyens en situation de précarité économique et sociale en organisant par exemple des demi-journées de « **Vacances au Jardin de Valérien** » en partenariat avec les CCAS et les acteurs locaux des quartiers.

Avec cet aménagement pédagogique, le syndicat s'engage à une exemplarité dans ses pratiques de gestion de ses sites. Les actions de Sénéo visent à proposer des milieux plus favorables au développement et à la préservation des écosystèmes comme l'atteste l'obtention du label Ecojardin. **La réalisation d'inventaires de la biodiversité et les programmes de sciences participatives** permettront de suivre l'évolution dans le temps des espèces animales et végétales caractéristiques du jardin de Valérien, et ainsi apporter des éléments quantifiables aux mesures de gestion écologique entreprises. Ces différentes actions sont l'occasion d'organiser des animations à destination du grand public et des scolaires et permettent de créer un support de sensibilisation vivant.

Pour concrétiser ces actions, il pourra être inscrit un budget total de **170 k€**, contre 150 k€ en 2023.

La coopération et la solidarité internationales

Chaque année, Sénéo soutient des actions de coopération et de solidarité internationale.

En 2024, les orientations budgétaires relatives à cette politique se composent d'un montant de **50 k€**.

La communication

En 2024, le service communication se renforce avec l'arrivée d'une chargée de communication événementielle. Ce poste supplémentaire va permettre de multiplier la présence de Sénéo sur différentes manifestations : animations Planète bleue, événements dans les communes, animations dans le Jardin de Valérien.

L'équipe du service Communication garde comme objectif pour Sénéo, en 2024, d'être visible et de continuer à accroître la notoriété du syndicat, avec notamment les événements suivants :

- 3^e édition de Bulles de Nature, festival de BD écologique
- 2^e participation à l'AMIF
- Journées du Patrimoine
- Valérien fête les 4 saisons

Au-delà de la dimension événementielle, Sénéo continuera de développer sa notoriété à la fois dans le grand public et dans le monde institutionnel de l'eau, avec :

- Le renforcement de la présence sur les réseaux sociaux avec la mise en place d'un calendrier bien défini.

- Le développement de partenariats avec les communes adhérentes.
- La reconnaissance des compétences métier avec la diffusion de vidéos métier, accompagnée cette année d'une campagne print.

A noter que l'année 2024 sera particulière puisque Sénéo fêtera les 10 ans d'existence de son administration. Ce sera l'occasion de revenir sur toutes les évolutions qu'a pu connaître le syndicat.

Pour concrétiser ces actions, il pourra être inscrit un budget total de **330 k€, stable par rapport à 2023** (322 k€).

Les moyens généraux

Sénéo a publié un marché ayant pour objet l'exécution de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux administratifs du syndicat et de son parc éco-pédagogique « *Jardin de Valérien* ». L'objectif est de bénéficier d'une prestation adaptée aux besoins résultant de l'évolution des effectifs et du développement des activités du Jardin.

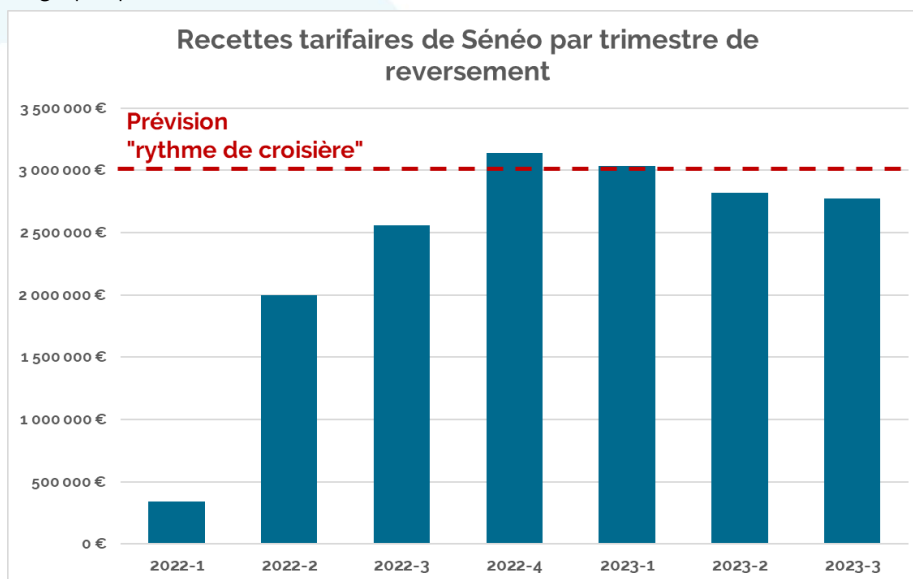
Pour concrétiser ces actions, il pourra être inscrit un budget total de **40 k€**.

Les autres moyens de fonctionnement (véhicules, informatique, fournitures) ne connaîtront pas de modifications budgétaires par rapport à 2023.

Les ressources financières prévisionnelles du Syndicat

Les recettes tarifaires – la part collectivité sur le prix de l'eau

Sénéo perçoit une part collectivité, appliquée sur la facture d'eau auprès de tous ses usagers. Ce tarif est facturé et collecté par le délégataire puis reversé trimestriellement à Sénéo. Après une phase de montée en puissance à compter de sa mise en place en 2022, la part collectivité génère désormais des recettes relativement stables, proches de la prévision élaborée en 2021, comme l'illustre le graphique ci-dessous :



Une attention sera portée au prochain reversement afin de déterminer si le léger fléchissement constaté est en lien avec une baisse des volumes facturés ou bien simplement un effet saisonnier.

Le montant réel de la recette dépendra de 3 facteurs principaux :

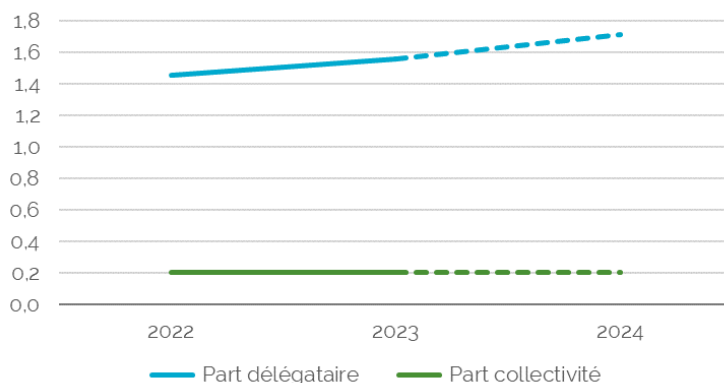
- 1) La **grille tarifaire**. Pour rappel voici la grille tarifaire adoptée lors du Comité du 6 décembre 2021 :

Tranche de consommation	Part collectivité Sénéo (€HT/ m ³)
0 – 120 m ³	0,20
121 – 600 m ³	0,30
> 600 m ³	0,40

Les orientations budgétaires reposent à ce stade sur une stabilité des tarifs, malgré la hausse des investissements et le contexte d'inflation.

Cette stabilité est **un choix fort** : l'évolution de la part collectivité est à mettre en perspective de l'évolution de la part délégataire, qui est calculée selon une formule d'actualisation annuelle :

Evolution du tarif de l'eau en €/m³
Sur une facture 120m³ HT



- 2) Les **volumes facturés par tranche**. Les consommations de l'année 2023 ne sont pas encore connues mais, sur les 6 premiers mois de l'année, les volumes livrés au réseau sont en baisse de 2,9% par rapport à ceux de 2022. Dans une approche prudente, il est donc proposé de fonder la projection pour 2024 sur les consommations de 2022 minorées de 3%. Cette méthode aboutit à un total d'environ 32,7 Mm³.
- 3) Le taux d'impayés. Une hypothèse prudente de 2% a été retenue.

Ces différentes hypothèses aboutissent à une prévision de recettes tarifaires d'environ 11,3 M€ en 2023.

Les autres recettes issues de la DSP

Les recettes d'exploitation issues de la DSP pour l'année 2023 ne sont pas parfaitement prévisibles mais elles peuvent être estimées :

- Les **redevances de mise à disposition des biens** : pour exploiter le service de l'eau sur notre territoire, le Syndicat met à disposition du délégataire, contre redevance, un ensemble de bâtiments (magasin, centre techniques, bureaux, logements). De cette mise à disposition, en 2024, le Syndicat tirera une recette estimée de façon prudente à 750 k€. Le montant exact dépendra de l'actualisation trimestrielle du prix, basée sur l'indice de la construction.
- Le **fonds de performance** : le contrat de DSP prévoit la constitution d'un fonds performance à hauteur de 2% du chiffre d'affaires. Le délégataire en perçoit une partie selon l'atteinte d'obligations de performance (technique, serviciel, écologique). Le Syndicat peut faire le choix de récupérer la partie restante. Cette répartition n'est connue qu'en fin de 1^{er} trimestre de l'année suivante mais des estimations sont possibles. Sur la base d'une hypothèse de chiffre d'affaires stable à environ 55 M€, le montant du fonds peut être estimé à environ 1,1 M€. Ainsi, en fonction du niveau de performance atteint par le délégataire, le Syndicat percevrait la recette suivante :

Niveau de performance atteint par le délégataire	Part du fonds reversée à Sénéo	Montant estimé du fonds	Part Sénéo
40%	60%	1 100 k€	660 k€

Niveau de performance atteint par le délégataire	Part du fonds reversée à Sénéo	Montant estimé du fonds	Part Sénéo
50%	50%		550 k€
60%	40%		440 k€

En 2023, la recette pour Sénéo liée au fonds performance s'est établie à 480 k€.

Dans une approche prudente, **il est proposé de prévoir une recette de 440 k€ pour le fonds performance (soit une performance de 60% du délégataire) et aucune recette de pénalité.**

Le financement des investissements

L'autofinancement

Les recettes d'exploitation présentées précédemment seront bien supérieures aux dépenses de fonctionnement prévisionnelles, de telle sorte que Sénéo pourra autofinancer une grande partie de ses investissements.

Les subventions

Le Syndicat bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau pour certaines opérations : réhabilitation du réservoir de 5000 m³ ; renouvellement de réseau rues de Rouen et de Normandie à Courbevoie, renouvellement de réseau au rond-point des Bergères.

D'autres opérations seront susceptibles d'être financées en 2024, mais l'éligibilité, les assiettes et les taux retenus ne sont pas tous connus. De plus, le calendrier de perception dépend de l'avancement technique et financier des travaux. A ce stade, une recette de 800 k€ est prévue dans les orientations budgétaires de 2024.

Le report des excédents

Les résultats de l'exercice 2023 seront reportés en 2024.

Le montant de ces résultats ne sera pas connu lors de l'adoption du budget primitif. Ils seront intégrés au budget dans le cadre d'un Budget Supplémentaire, qui sera adopté début 2024 après l'adoption du Compte Administratif 2023.

D'après la situation comptable du Syndicat au mois de septembre, les résultats devraient être excédentaires en fin d'exercice, ce qui permettra de dégager des marges de manœuvres supplémentaires.

Les produits de cession d'actifs

Le Syndicat souhaite toujours céder un terrain situé rue des Bas à Gennevilliers. Dans l'attente d'un accord avec un acheteur et par souci de prudence, aucune recette n'est prévue à ce stade des orientations budgétaires. La vente générerait pour le Syndicat une recette exceptionnelle qu'il pourra affecter au financement de ses investissements.



L'emprunt

Le budget primitif comportera un montant d'emprunt nécessaire à son équilibre. Toutefois, l'intégration des résultats de clôture de 2023 dans le cadre du Budget Supplémentaire permettra de fortement réduire cette prévision d'emprunt.



FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES DU SYNDICAT

Au tableau des effectifs, l'équipe administrative se compose de 16 emplois permanents, dont 4 vacants, et 2 emplois non permanents. Parmi ces postes, 14 postes relèvent de la catégorie A (dont 2 vacants), 2 postes de catégorie B tous vacants, 1 poste de catégorie C et 1 poste d'alternance. L'ancienneté moyenne des recrutements est de 3 ans et 5 mois, et l'âge moyen de l'équipe est de 35 ans et 9 mois. Pour compléter la description de l'effectif, au sujet de la parité, l'équipe est composée de 8 hommes et 6 femmes. Le syndicat prévoit également la possibilité en 2024 de faire appel à deux apprentis et à trois stagiaires.

Au niveau de l'organisation des moyens, l'ensemble de l'équipe travaille à 37 heures hebdomadaires et respecte donc les obligations de volumes horaires annuels de 1607 heures.

Avec l'arrivée en 2023 de la Chargée de mission Moyens, Méthodes et Ressources, les ressources humaines et les moyens matériels sont en cours de structuration et d'organisation. Cette croissance de l'administration a une incidence financière qu'il convient de chiffrer dans les orientations budgétaires 2024 :

- Masse salariale (rémunération et charges patronales) : 1 430 k€
- Dépense d'indemnités élus : 100 k€
- Prestations d'assistance à la gestion des ressources humaines : 26 k€
- Accompagnement ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels : 7 k€
- Formation : 30 k€ (agents) et 10k€ (élus)

Au total, il pourra être inscrit un budget total de **1 596 k€**.

FOCUS SUR LA DETTE

L'encours de dette de Sénéo s'élèvera à 9,05 M€ au 31/12/2023, soit moins de 15 € par habitant. En 2024, le service de la dette des emprunts en cours s'élèvera à 504 k€, soit 74 k€ d'intérêts et 430 k€ de remboursement du capital. Cela représente moins de 2 centimes par mètre cube facturé. A cette dette existante s'ajoutera d'éventuels emprunts nouveaux en 2024. Le Budget Primitif prévoira un besoin d'emprunt mais ce dernier sera très limité après l'intégration des reports de 2023.

PERSPECTIVES PLURIANNUELLES 2024-2027

En interne : un « nouveau » modèle économique désormais stabilisé

Le modèle économique de Sénéo installé depuis 2022 a atteint un rythme de croisière. Ainsi, aucune modification structurelle de l'économie du service n'est attendue à court terme.

Les évolutions sensibles pourront avoir lieu à compter de 2027, qui correspond à l'échéance de la DSP. En effet, à cette date, le Syndicat aura choisi et mettra en œuvre un nouveau mode de gestion. Qu'il s'agisse d'une régie ou bien d'un nouveau contrat de concession, son économie pourra être amenée à évoluer. En effet, selon la nouvelle ligne de répartition des tâches, le Syndicat pourra voir évoluer :

- Ses moyens d'exploitation : personnel, locaux, etc,
- Le périmètre de ses investissements,
- En découlera un nouveau niveau de recettes attendu pour couvrir ses charges, et donc une réflexion sur les modalités de financement du service, à commencer par la politique tarifaire notamment.

En externe : des conditions macroéconomiques (inflation, taux d'intérêt) dégradées

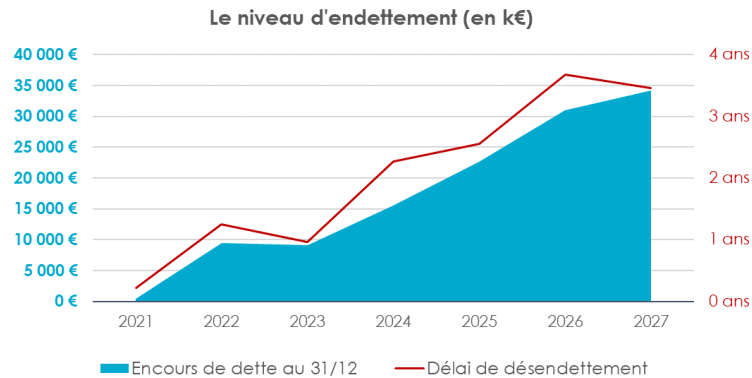
Dans cette attente et à ce jour, **les perspectives budgétaires de Sénéo s'inscrivent donc pleinement dans la trajectoire dessinée lors de l'adoption du nouveau modèle économique fin 2021**. Une mise à jour de la prospective financière a tout de même été réalisée afin de prendre en compte certains ajustements :

- Mise en œuvre du PPI. Comme envisagé en 2021, ce PPI connaît des ajustements au fil de l'eau : nouvelles opérations imprévues, retards de certains travaux, arbitrages dans le mode de réalisation de certains travaux (sous maîtrise d'ouvrage Sénéo ou délégation). Néanmoins, son enveloppe globale reste conforme à ce qui avait été prévu, à euros constants. Le nouvel élément est **l'inflation**, qui vient renchérir le coût des travaux. La hausse des coûts des travaux et des études n'a pas été aussi forte et soudaine que certains biens (les achats d'eau par exemple), mais les effets se font sentir. Afin de parer à une éventuelle persistance de l'inflation, la prospective financière intègre désormais une hypothèse d'inflation à hauteur de 3% par an.
- La nouvelle organisation de Sénéo, notamment les créations de poste validées au Comité de juin 2023, ne modifie pas sensiblement la trajectoire de dépenses d'exploitation prévue en 2021, car ces créations de poste avaient déjà été validées (cf. GPEC adoptée en juin 2021). Le calendrier des créations de poste a toutefois été ajusté. Par ailleurs, l'inflation est également prise en compte désormais pour les charges d'exploitation, à hauteur de 3% par an également.
- La **hausse des taux d'intérêt**, avec une hypothèse de taux revalorisé à hauteur de 4%, contre 1,5% dans la prospective initiale.

Une dégradation très mesurée de la prospective financière

Les hypothèses de mise à jour entraînent une contrainte budgétaire plus forte, entre dépenses renchéries par l'inflation et conditions de financements bancaires moins avantageuses.

Ainsi, dans l'hypothèse où le tarif était maintenu constant, l'endettement de Sénéo est projeté en augmentation pour passer de 9 M€ fin 2023 à 34 M€ fin 2027.



Cette augmentation doit toutefois être **relativisée** :

- **L'autofinancement resterait important**, de telle sorte que le **délai de désendettement serait maintenu à un niveau très raisonnable (3,7 ans, bien en-deça du seuil d'alerte de 12 ans)**,
- Elle est basée sur **une hypothèse très forte de taux de réalisation des dépenses**, tant des dépenses d'exploitation que du PPI. Les dépenses réelles seront probablement inférieures, notamment du fait de décalages de certains investissements,
- Elle est basée sur des recettes tarifaires constantes. Le Comité pourra chaque année faire le choix d'ajuster le tarif s'il souhaite préserver l'intégralité des marges de manœuvre financières du service,
- Elle n'intègre pas la dette portée par Suez, qui est en réduction constante et sera échue à la fin du contrat.

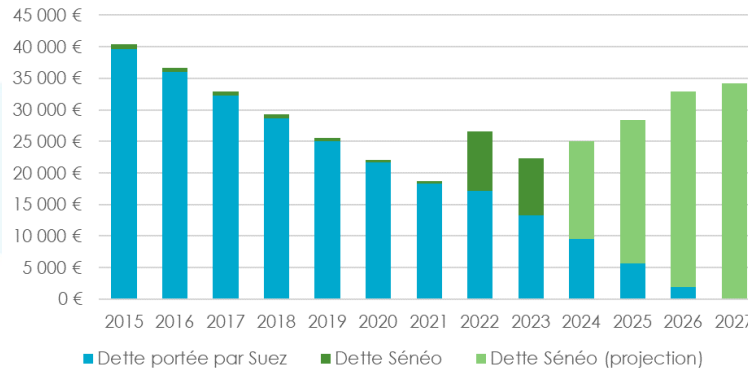
En effet, sur ce dernier point, il convient de rappeler qu'**une partie de la dette du service est portée par Suez**, via 2 mécanismes contractuels :

- D'une part, **Suez porte et rembourse, pour le compte de Sénéo, des prêts de l'Agence de l'eau contractés antérieurement au début du contrat** de DSP actuel. Ces emprunts avaient essentiellement porté sur le remplacement des branchements en plomb. Ils seront intégralement remboursés à la fin du contrat,
- D'autre part, **le financement des investissements concessifs est porté par Suez**. Ce financement peut être considéré comme une dette du service, puisque des investissements conséquents sont ainsi financés puis amortis sur la durée du contrat. Il convient de rappeler que ce financement n'est que partiellement amorti sur la durée du contrat, le solde restant dû sera couvert par une soulte à la charge de Sénéo, ce qui viendra contribuer à la dette du Syndicat en 2027 (date prévue de versement de la soulte).

La consolidation des emprunts de Sénéo avec la dette portée par Suez dans le cadre de la DSP (emprunts Agence de l'eau et financement concessif) montre que **la dette du service en 2027, même dans la projection mise à jour, sera inférieure à 2015**.



**Encours de dette consolidé du service de l'eau
(en k€ au 31/12)**



Par ailleurs, **la dette portée par Suez sera amortie à la fin du contrat. Aujourd'hui, le remboursement de cette dette représente une charge de 3,8 M€ par an. Cette charge disparaîtra à la fin du contrat, à compter de juin 2027. Cette marge de manœuvre pourra être utilisée pour financer de nouveaux investissements, diminuer la dette ou baisser le prix de l'eau.**

**Service de la dette consolidée du service de l'eau
(en k€)**

